

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 09 AVRIL 2025 A 18 HEURES 30

DATE DE CONVOCAION : 03/04/2025.

PRESENTS : Mmes Valérie VIGIER, Valérie NAU, Carine MALAPEYRE, Béatrice SARTRON, Sarah TOVAR
Mrs Éric CHOLLET-GABARD, Robert BOURSEAU, Nicolas LACROIX, Philippe LANCUENTRE.

ABSENTS EXCUSES : Mmes Christine LAVIDALIE, Annabelle GROMENIL a donné procuration à Mme Valérie VIGIER, M. Christophe COTTIN a donné procuration à Mme Valérie NAU, M. Louis DUCARRE a donné procuration à M. Nicolas LACROIX, M. Jean-Marc ROBERT a donné procuration à M. Philippe LANCUENTRE, Jérôme HERNANDEZ

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Valérie NAU.

1. APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DU BUDGET PRINCIPAL

Madame Valérie AUTIER, sous la présidence de Monsieur Robert BOURSEAU, doyen d'âge, explique au conseil municipal qu'une nouvelle réforme, obligatoire en 2026, a été mise en place dès cette année sur la suppression du compte administratif et du compte de gestion. Cette réforme consiste à fusionner les deux documents budgétaires en un seul nommé le Compte Financier Unique. Cette fusion est en collaboration entre le Service de Gestion Comptable de St André de Cubzac et la commune.

Il apparaît sur le Compte Financier Unique un excédent de 392 862.33 € en section de fonctionnement et un déficit de 538 781.43 € en section d'investissement.

2. AFFECTATION DES RESULTATS AU BUDGET PRIMITIF

- En section de fonctionnement compte R002 : 1 137 421,24 €
- En section d'investissement compte D001 : 521 070,45 €
- En section d'investissement compte R1068 : 609 070,45 €

3. BUDGET PRIMITIF

Il s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

- En section de fonctionnement : 1 729 051.54 €
- En section d'investissement : 2 053 797.24 €

Le budget primitif a été adopté à l'unanimité.

4. VOTE TAXES FONCIERES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de reconduire les taux d'imposition de l'année précédente, sans aucune augmentation des taxes foncières et taxe d'habitation à savoir :

- * Foncier bâti 31,14 %
- * Foncier non bâti..... 52,40 %
- * Taxe d'habitation 8,57 %
(Bâtiment vacant, secondaire)

5. DEVIS AMENAGEMENT PARC

Le paysagiste ARTHUR POIZAT a établi un devis pour l'aménagement du parc, place de la Poste. Le devis s'élève à 26 186.50 € H.T. avec l'arrosage intégré. Il est accepté à l'unanimité. Une caméra vers cette zone sera rajoutée.

6. DELEGATION SIGNATURE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE

Madame Kathleen VIGIER dépose un permis de construire. Afin de respecter l'impartialité, le permis sera signé par l'un des adjoints. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

7. ADRESSAGE

Dans l'attente de la plaquette avec toutes les nouvelles rues, un cahier de doléances sera mis à disposition en mairie.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Les Conseillers

Le Maire,
V. VIGIER